

---

**Chambre des Représentans.**

---

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

~~~~~

*RAPPORT* fait par *M. DESMANET DE BIESME*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Bartholomé Grison.

---

**MESSIEURS ,**

Par requête adressée à S. M. en date du 20 novembre 1835, le sieur Bartholomé Grison, âgé de 31 ans, expose que, né à Dunkerque (France), il habite la Belgique depuis 1815, étant domicilié à Ostende avec ses parens depuis cette époque;

Qu'il y a tiré à la milice et obtenu le n<sup>o</sup> 137, qui n'a pas été appelé; qu'il a satisfait aux obligations qui lui ont été imposées par la garde civique;

Que, sollicitant une place dans les douanes, il aurait, pense-t-il, des titres et l'espoir de l'obtenir, si sa qualité d'étranger n'y était pas un obstacle; ces motifs l'engagent à demander la naturalisation.

Toutes les pièces produites par le pétitionnaire, telles que son acte de naissance, son certificat d'avoir satisfait à la milice et aux obligations de la garde civique, attestent de ces faits.

Les autorités consultées sont unanimes à déclarer que les attestations qu'elles se sont procurées et les renseignemens pris sur le sieur Grison, sont entièrement favorables à sa demande, et que la naturalisation ordinaire pourrait lui être accordée.

*Le Rapporteur,*  
**DESMANET DE BIESME.**

*Le Président,*  
**MILCAMPS.**

---